



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 1 août 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR L'EXTENSION DE LA BASE DE DONNEES ADN

La nouvelle loi étend l'accès au test et à la découverte ADN pour les accusés

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que la loi révolutionnaire étendant la base de données ADN de l'Etat de New York, en exigeant que tous les condamnés de délit ou d'infraction selon la loi pénale fournissent un échantillon ADN, est désormais effective.

La nouvelle loi comprend un accès étendu aux comparaisons de la base de données ADN pour certains accusés de crimes, leur permettant d'obtenir un test ADN avant leur procès ou après avoir plaidé coupables, afin de démontrer leur innocence. De plus, la loi permet un accès élargi à la découverte de preuve après condamnation dans les cas de présomption d'innocence.

« New York est le premier état à étendre la base de données ADN aussi fortement, ouvrant une fois de plus la voie pour le reste de la nation », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette nouvelle loi améliorera l'efficacité et l'équité du système judiciaire pénal de l'état, en utilisant cette puissante technologie à son plein potentiel. Cette extension permettra de résoudre et d'empêcher les crimes, en rendant justice aux victimes et en prouvant l'innocence des condamnés à tort - et par-dessus tout en rendant nos quartiers plus sûrs pour les New Yorkais. »

Avant cette loi, l'Etat de New York autorisait le prélèvement d'ADN sur seulement 48 pour cent des condamnés de crimes selon la loi pénale, qui englobait seulement les personnes condamnées pour un délit ou l'une des 36 infractions de loi pénale. A compter de ce jour, les échantillons ADN seront prélevés sur tous les condamnés pour une infraction de loi pénale ou un délit selon toutes les lois d'état - comme le délit de conduite en état d'ivresse selon la loi des Véhicules et de la Circulation.

Le Secrétaire Adjoint à la sécurité publique, Elizabeth Glazer, a déclaré : « L'extension de la base de données ADN a été le centre du programme législatif 2012 du Gouverneur Cuomo, parce qu'il a compris l'importance primordiale de cette technologie. Cette nouvelle loi permettra d'éviter que les délinquants victimisent d'autres personnes et aidera les forces de l'ordre à trouver le véritable auteur d'un crime, pour que le système judiciaire pénal de New York puisse mieux réaliser sa mission. »

French

Le Commissaire Adjoint Exécutif de la Division des services de justice pénale de l'Etat (State Division of Criminal Justice Services) (DCJS), Michael C. Green, a déclaré : « Ceux d'entre nous qui ont effectué leur carrière en première ligne à lutter contre la criminalité savent que nous avons manqué des opportunités de traduire les délinquants en justice plus tôt, et d'éviter d'autres victimisations. La technologie ADN permet de disculper les condamnés à tort, et représente un outil puissant d'enquête pour aider la police à identifier le plus tôt possible et précisément ceux qui commettent des crimes. »

Le Directeur de la Police de New York, Joseph A. D'Amico a déclaré : « La technologie ADN a transformé le système judiciaire pénal de l'Etat de New York. De nombreux criminels qui avaient commis des crimes antérieurs moins graves, n'étaient pas auparavant dans la base de données. Maintenant, l'extension de la base de données, qui inclut tous les crimes, fournit aux forces de l'ordre l'outil supplémentaire qui s'avèrera inestimable dans la résolution de crimes commis par des accusés récidivistes, en disculpant les innocents et en rendant nos communautés plus sûres. »

La loi n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux enfants impliqués dans des affaires devant les tribunaux des familles ou aux jeunes délinquants. De plus, les délinquants condamnés pour la première fois pour possession de marijuana à un faible niveau (Section de la loi pénale 221.10, sous-section 1) ne seront pas obligés de fournir un échantillon ADN.

Recueillir un échantillon d'ADN n'est pas une procédure envahissante : les délinquants reconnus coupables frottent l'intérieur de leur joue avec une languette de prélèvement. Le Centre des enquêtes de la police scientifique de l'Etat de New York utilise un processus automatisé pour convertir ce matériel en profil numérique qui est unique pour chaque délinquant. Le profil est utilisé seulement pour faire correspondre les condamnés avec les preuves trouvées sur la scène de crime, et relier les crimes qui peuvent impliquer le même auteur. Le profil ne peut pas être utilisé à d'autres fins car l'ADN est extraite à partir d'endroits sur le brin qui ne peuvent identifier la race, l'apparence, la santé ou le comportement de la personne.

Depuis sa création en 1996, la base de données a permis aux procureurs de l'Etat de New York d'obtenir près de 3 000 condamnations, dont 1 470 cambriolages, 626 agressions sexuelles, et 202 assassinats. La preuve ADN a également permis de disculper 27 New Yorkais et d'exclure d'innombrables autres personnes de suspicion, souvent dès les premiers stades de l'enquête.

Avec plus d'échantillons collectés, la probabilité que plus de crimes seront résolus augmente, déjà avec de nouveaux échantillons qui seront comparés à plus de 40 000 échantillons de scènes de crimes - chacun représentant un crime non résolu - qui se trouvent actuellement dans la base de données ADN de l'état.

Le Centre des enquêtes de la police scientifique d'Albany abrite la base de données ADN de l'état et le DCJS assure la supervision administrative de la base de données. Le Centre des enquêtes de la police

scientifique peut traiter 10 000 échantillons ADN de condamnés par mois. Cette extension ne créera pas de retard.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418